

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Exercice du métier d'avocat : le bâtonnier auditionné au Sénat

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DANS le prolongement de l'audition, la semaine écoulée, du député Gabriel Malonga Mouelet, les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives chargé des droits de l'Homme du Sénat ont auditionné, mardi, le bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Lubin Ntoutoume. Histoire de mieux cerner et appréhender les contours de la proposition de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 13/2014 du 7 janvier 2015 fixant le cadre d'exercice de la profession d'avocat en République gabonaise. Texte initié par Gabriel Malonga Mouelet. Face aux préoccupations des sénateurs, Me Lubin Ntoutoume a présenté la pertinence et

À l'heure actuelle, notre pays ne dispose d'aucune école d'avocats habilitée à préparer et délivrer ce genre de diplôme.



Une phase de l'audition.

le bien-fondé du texte initié par l'élu du 1er siège du 1er arrondissement de la commune de Libreville au palais Léon-Mba. En ce sens que, a-t-il avancé, au regard des dispositions actuelles de l'article 18 de la loi 13/2014, faisant obligation à tout postulant à la profession d'avocat d'être titulaire d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa), il serait de bon aloi, de le modifier. Vu qu'à l'heure actuelle, notre pays ne dispose d'aucune école d'avocats habilitée à préparer et délivrer ce genre de diplôme.

De même, s'agissant de l'article 24, imposant la mise en place d'une formation collégiale composée de hauts magistrats de différentes juridictions pour recevoir le serment des avocats stagiaires, il conviendrait, a-t-il relevé, de l'alléger en revenant aux anciennes dispositions qui donnaient à la Cour de cassation la compétence de recevoir le serment des avocats stagiaires. Autant d'explications qui devraient permettre aux sénateurs de se faire et d'avoir une idée exacte sur la portée et le fondement de ladite proposition de loi

Assemblée nationale : deux nouveaux visages attendus

J. K. M.
Libreville/Gabon

AVEC les disparitions de Solange Odina, députée du 3e arrondissement de la commune de Franceville (Haut-Ogooué), et de Guy-François Mounguengui Koumba, élu du 1er siège du 5e arrondissement de la commune de Libreville (Estuaire) au palais Léon Mba, deux nouveaux visages doivent, en principe, faire leur apparition sur les bancs de l'Assemblée nationale. En application des dispositions de l'article 22 de la loi organique 11/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale, leurs suppléants respectifs seront appelés, en effet, dans les jours à venir, à siéger sur les travées du palais Léon Mba. Cela après constatation des décès de Solange Odina et de Guy-François Mounguengui Koumba par le bureau de l'Assemblée nationale.

En ce sens, Patrick Bambiri et Aline Clémence Atsime Bekale devraient respectivement, de fait, revêtir l'écharpe de député du 3e arrondissement de la commune de Franceville, et celle du 1er siège du 5e arrondissement de Libreville. Entendu que leur



Photo: F. M. MOMBO

entrée solennelle dans l'hémicycle du Palais Léon Mba devrait se dérouler au cours d'une séance plénière.

Dans tous les cas, contrairement à ce que pourraient penser certains, ils n'entameront pas un nouveau mandat mais poursuivront celui de leurs titulaires disparus avec lesquels, ils avaient tous les deux défendu la bannière du Parti démocratique gabonais (PDG) lors des élections législatives d'octobre 2018. Un scrutin qu'ils avaient respectivement remporté, au 1er tour, dans le chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, avec 75,52 % des voix. Et au second tour, au 1er siège du 5e arrondissement de Libreville, avec 60,99 % des suffrages exprimés.

Gabon-UE : un accord de pêche en gestation

LE Gabon et l'Union européenne (UE) ont repris les discussions, en dépit des affres du Covid-19. Les deux parties peaufinent en ce moment un protocole d'accord de pêche. Objectif : diversifier l'économie gabonaise.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA crise sanitaire marquée par la propagation du nouveau coronavirus et qui impacte le cours normal de la vie n'a, fort heureusement, pas mis sous cloche la diplomatie gabonaise. En témoigne la reprise, en début de semaine, des négociations entre le Gabon et l'Union européenne (UE) par visioconférence.

"Ce 26 mai 2020, j'ai eu l'honneur d'ouvrir le round de reprise des négociations entre l'Union européenne et le Gabon sur l'accord de pêche", a déclaré le ministre

d'État, ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilié-By-Nzé.

Ainsi, son collègue, Biendi Maganga Moussavou, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation, a devisé avec Rosario Bento Païs, ambassadrice, chef de délégation de l'UE au Gabon. Tous deux ont échangé sur le chronogramme des discussions à venir. Les techniciens et autres experts devraient, dans

Ledit accord devrait contribuer à réduire la dépendance du pays au pétrole.

un avenir proche, leur emboîter le pas.

Concrètement, les deux parties planchent sur un protocole inhérent à la mise en œuvre d'un accord de pêche. Un secteur qu'il faut désormais placer dans le cadre de la diversification de l'économie gabonaise. Pour rappel, la pêche constitue un pan important du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), impulsé par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba.

Bon à savoir : le premier magistrat gabonais milite en faveur d'une "pêche durable, créatrice d'emplois et de richesses". Ledit accord devrait contribuer à

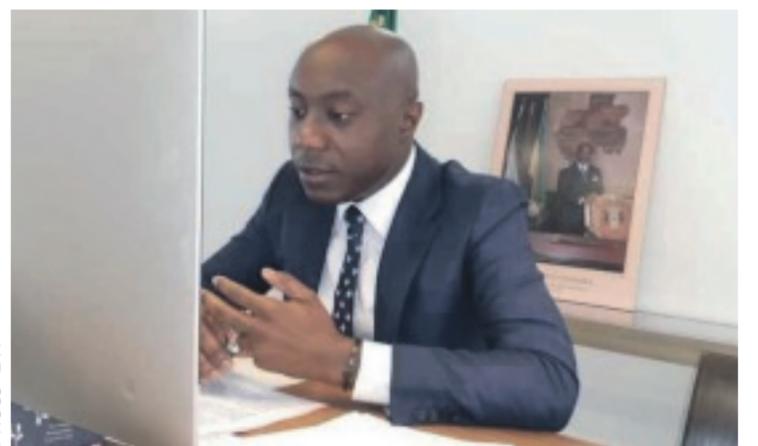


Photo: DR

Biendi Maganga Moussavou, ministre en charge de la Pêche, discutant du protocole d'accord avec le chef de délégation de l'UE au Gabon.

réduire la dépendance du pays au pétrole. Depuis 2014, la crise pétrolière mondiale a sérieusement impacté les économies dont celles du Gabon, un pays tirant

la plupart de ses revenus de l'exploitation et exportation de l'or noir. D'où l'impérieuse nécessité de diversifier son économie.